

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT - 74800

Séance du 05/06/2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

L'an deux mille vingt-six

le : vendredi cinq juin à dix-huit heures trente

le Conseil Municipal de la commune de Saint-Laurent dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur AVOUAC Boris, Maire.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire : le 29/05/2026

PRESENTS : AVOUAC Boris, PERNET-MUGNIER Jean-Christophe, BESSON-MAGDELAINE Cécile, PENHOÛËT Anthony, MIEUSSET Sonia, VEUGLE Françoise, MARGOLLIET Serge, PUIS Xavier, LEDERER Wendy, POLLET Elodie, LENEVEU Nicolas, MARGOLLIET Régis, BERTOLA Nicolas, MARTEAU Delphine, LAURENT Camille.

Madame LAURENT Camille a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n°2026 06 26 Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants pour les élections sénatoriales

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les Conseils municipaux du département de la Haute-Savoie sont convoqués pour procéder à la désignation de leurs délégués titulaires et suppléants, qui seront appelés à former le collège pour l'élection des sénateurs le dimanche 27 septembre 2026.

Il y a donc lieu de procéder à l'élection de trois (3) délégués titulaires et trois (3) délégués suppléants.

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté n° PREF-DCI-BCAR-2026-0217 du 18 mai 2026,

Considérant que la désignation des délégués titulaires et celle des délégués suppléants a lieu séparément.

Considérant que le conseil municipal procède à l'élection des suppléants aussitôt après l'élection des délégués.

Il est proposé au Conseil municipal de procéder à l'élection des délégués titulaires et suppléants

Composition du bureau électoral :

M. Le Maire indique que le bureau électoral est composé, à l'ouverture du scrutin, par les deux membres du conseil municipal les plus âgés et les deux membres présents les plus jeunes.

1. Sont candidats « délégués titulaires » :

- PUIS Xavier
- PENHOÛËT Anthony
- LENEVEU Nicolas

Résultats des votes :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de bulletins dans l'urne : 15

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de bulletins nuls : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- PUIS Xavier : 15
- PENHOUËT Anthony : 15
- LENEVEU Nicolas : 15

Sont élus « délégués titulaires » :

- PUIS Xavier
- PENHOUËT Anthony
- LENEVEU Nicolas

2. Sont candidats « délégués suppléants » :

- PERNET-MUGNIER Jean-Christophe
- MARGOLLIET Serge
- AVOUAC Boris

Résultats des votes :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de bulletins dans l'urne : 15
Nombre de bulletins blancs : 0
Nombre de bulletins nuls : 0
Suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- PERNET-MUGNIER Jean-Christophe : 15
- MARGOLLIET Serge : 15
- AVOUAC Boris : 15

Sont élus « délégués suppléants » :

- PERNET-MUGNIER Jean-Christophe
- MARGOLLIET Serge
- AVOUAC Boris

Après avoir procédé au vote, Monsieur le Maire proclame les résultats :

SONT ÉLUS délégués titulaires :

- PUIS Xavier
- PENHOUËT Anthony
- LENEVEU Nicolas

SONT ÉLUS délégués suppléants :

- PERNET-MUGNIER Jean-Christophe
- MARGOLLIET Serge
- AVOUAC Boris

Appelés à former le collège en vue de l'élection de sénateurs le 27 septembre 2026.

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre suivent les signatures.

Monsieur Le Maire, Boris AVOUAC.

La secrétaire, Camille LAURENT



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Camille LAURENT', is written over a faint circular stamp.